



COMPTE RENDU DU CTL DU 10 MARS 2020 ET DU CHSCT DU 12 MARS 2020

La situation sanitaire résultant de l'épidémie de Covid-19 a été longuement évoquée au sein de ces deux instances.

Les conséquences quant au maintien du fonctionnement des services essentiels et du confinement des agents pour des motifs personnels (santé ou garde d'enfants) ou n'appartenant pas à des services considérés comme essentiels en période de crise ont été décrites dans le compte rendu des réunions des 16 et 17 mars 2020.

Lors du CHSCT, le médecin-conseil a rappelé les symptômes du Covid-19 et les règles à respecter pour limiter les risques d'exposition.

I- CONCERNANT LE CTL DU 10 MARS 2020

1° SUIVI DES ENGAGEMENTS DU CTL DU 21 JANVIER 2020

1- Le recensement du nombre d'agents ALD par grade sera donné le plus rapidement possible et donnera lieu à une réunion ad hoc.

2- La direction a interrogé les services du ministère pour savoir si les agents dont le service est restructuré, bénéficient d'une priorité sur les départements limitrophes. La réponse n'est pas encore connue. Mais concernant le cas des SIE-PCE de Noisy le Sec devant déménager au Berlioz, pour la direction, il s'agirait d'un déménagement et non d'une restructuration.

3- Le 9 mars 2020, les OS ont été conviées à une visite du chantier du BERLIOZ. La date du déménagement sera communiquée dans les meilleurs délais (nota: depuis le début de la semaine, et compte tenu de la situation sanitaire, le chantier a été interrompu).

Concernant l'emménagement dans cet immeuble, a été évoqué :

- le maintien de la bonification QPV, dans le cas où le déménagement aurait lieu à une date proche du 1er septembre 2020 ;
- le cas de la restauration des personnes ne pouvant ou ne souhaitant pas se rendre, pour diverses raisons à la cantine Jean Monnet ;
- le problème d'accessibilité aux ascenseurs des agents lourdement appareillés.

La CFTC DGFIP 93 souhaite que le déménagement au Berlioz ne soit pas, pour les agents concernés, source de problèmes supplémentaires, et qu'en matière de QPV, la solution la plus favorable soit retenue (par exemple en retenant la date de déménagement du Moulin, dernier site concerné).

2° QUESTIONS DIVERSES

1- Le CFP d'Aubervilliers a connu des problèmes de chauffage. L'installation de nouveaux brûleurs nécessite la signature d'un contrat de maintenance avec un nouveau prestataire.

2- Le SIP de Noisy le Sec bénéficiait d'un accueil primaire spécifique. Compte tenu des exigences de l'APRDV, les agents qui s'occupaient de cet accueil ont été réorientés en gestion, sans bénéficier d'une formation spécifique.

3- La question du transfert du SIP de Noisy le Sec reste en suspens. Soit le SIP part à Rosny sous Bois, à la condition de trouver de nouveaux locaux, soit il emménage à Bondy, dans les actuels locaux de la trésorerie impôts, ce qui suppose un réaménagement de l'accueil, sous-dimensionné en l'état.

4- Dès lors que les trois hôpitaux d'Aulnay, Montfermeil et Montreuil auront fusionné dans une même entité (l'hôpital Grand Est), il ne pourra plus y avoir qu'une seule trésorerie. Le directeur a réaffirmé sa volonté de créer un service de gestion comptable autour des deux sites d'Aulnay et de Montfermeil, avec une spécialisation de chacun des deux dans un domaine spécifique. Les agents auront soit la possibilité de suivre leur spécialité, soit de rester sur le site qu'ils occupent actuellement.

La trésorerie de Montreuil qui est l'objet d'un turnover plus important que les deux autres sites et qui est déjà grandement spécialisée SPL pourra voir redéployée ses attributions hospitalières sur les deux autres sites.

La CFTC DGFIP 93 prend acte du choix qui sera laissé à chacun des agents des deux sites de suivre sa spécialité ou de rester sur sa résidence actuelle et sera attentive à sa mise en pratique.

3° BILAN DE LA FORPRO

La formation professionnelle en Seine Saint Denis est assurée par 140 animateurs, qui ont dispensé en 2019, 776 heures de formations (contre 1043 heures, ce qui s'explique par les commandes spécifiques cette années là résultant de la mise en place du PAS et de l'application RH SIRHIUS).

En moyenne chaque agent a bénéficié de trois stages en 2019 et 87 oraux blancs, tout grade confondu ont été organisés. L'e-formation s'est avérée un complément utile.

Dans le nouvel immeuble Berlioz, quatre salles au 5ème étage seront dédiées à la formation.

Le rôle crucial de la ForPro a été rappelé dans un département qui constitue souvent la première affectation des agents et dans lequel le turn-over est particulièrement élevé.

La direction est dans l'attente d'informations concernant le rôle qui sera dévolu aux directions locales dans la nouvelle formation des inspecteurs stagiaires (pour les trois mois sur le poste d'affectation).

La CFTC DGFIP 93 ne peut que saluer la volonté de la direction de mettre en place un vivier de formateurs locaux. De même elle approuve la possibilité d'une extension du passeport formation et son adéquation avec la formation attendue dans chaque spécialité.

4° BILAN DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

La DDFIP 93 bénéficie pour son fonctionnement courant et son équipement de moyens financiers qui s'articulent en trois composantes:

- Dotation générale de fonctionnement (DGF), qui sert à payer les loyers (60% du budget) ;
- crédits interministériels, dont font partie les opérations immobilières et l'entretien des bâtiments domaniaux ;
- crédits du CHSCT.

La DGF initiale a été notifiée en janvier 2019 pour un montant de 12 704 551 € dont 90 % mis à disposition initiale, sachant que deux révisions budgétaires auront lieu en avril et en août.

Des crédits complémentaires ont été alloués pour financer des travaux sur les sites de Neuilly sur Marne et Noisy le Sec. Cette année sont prévus des travaux sur des colonnes d'eau à Aubervilliers et d'étanchéité à Montreuil.

En fin de gestion, les redéploiements de crédits ont permis de financer des ordinateurs, des écrans, des serveurs locaux et un dispositif d'insonorisation, la poursuite du renouvellement des fauteuils et l'aménagement des accueils pour tenir compte de l'APRDV.

Les loyers de la DDFIP donnent lieu chaque année à l'automne à une enquête qui recense le montant des loyers, leur révision et les charges qui leur sont liées.

A noter que si pour cette année, le déménagement au Berlioz va générer pendant six mois un double loyer ainsi que des charges de remise en état, à partir de l'année prochaine, le bail à construction qui va remplacer les baux actuels (Carré Plaza, Satie, trésorerie municipale de Bobigny, trésorerie impôt d Drancy et SIE-PCE de Noisy le Sec), se traduira par un gain de loyer.

II- CONCERNANT LE CHSCT DU 12 MARS 2020

Le budget alloué au CHSCT permet de financer des travaux d'amélioration ou de mise en conformité de certains sites.

La partie spécifique à la DDFIP 93 concernait les travaux suivants :

1° Des travaux de mise aux normes d'un sanitaire du Berlioz pour un montant de 27 000 euros doivent être impérativement entrepris afin de permettre aux collègues PMR actuellement basées sur le site de Bobigny-Satie d'accéder aux nouveaux locaux. Ces travaux, comme tous ceux concernant le Berlioz sont pilotés par le secrétariat général.

2° Les installations électriques de Livry-Gargan doivent être mises en conformité.

3° Des aménagements acoustiques devront être entrepris sur les trésoreries de Montreuil, Saint Denis et Saint Ouen. Le CHSCT a évoqué dans un souci d'économie la possibilité de devis confiés à la même entreprise pour les trois sites.

4° Les bouches VMC devront être nettoyées sur les sites de Bondy (1), Le Raincy (2), Livry (2), Montreuil (2), Pantin (2), Rosny (1) et Saint Ouen (2).

S'agissant d'un type de dépenses connues, un seul devis a été demandé : celui proposé s'élève au total à 5 566 euros.

5° Suite au réaménagement du site de Villepinte, 40 agents vont changer de place. Une fois les travaux de câblage terminés, le déménagement pourra avoir lieu (initialement celui-ci était prévu la semaine du 16 mars).

6° La trésorerie municipale de Saint Denis va faire l'objet d'une implantation de bornes Wifi, qui est moins lourde que la réfection des câblages. Il s'agira d'un WiFi sécurisé, estampillé DGFIP. Seuls les openspaces seront concernés par cette installation qui exclut aussi les mopieurs. Il est prévu qu'aucune borne ne soit installée au-dessus d'un agent.

La CFTC DGFIP 93 invite les agents des sites concernés à faire remonter les difficultés qu'ils pourraient rencontrer en raison desdits travaux.

Pour information, les sites de la trésorerie de Saint Ouen et du CFP de Neuilly sur Marne, feront une fois les travaux les concernant terminés, l'objet d'une visite du CHSCT.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftc.finances93@gmail.com